Déclaration FNEC-FPF079-F3SCTD-mardi 17 octobre 2023

FNEC FP

Madame la Directrice Académique,

La **Fédération FO de l'Enseignement** des Deux Sèvres, la **FNEC-FP FO79**, adresse ses sincères condoléances et tout son soutien aux familles, aux proches de notre collègue assassiné et de ses collègues gravement blessés, aux personnels et aux élèves du lycée Gambetta, dont elle partage l'effroi et la peine.

Pour la **FNEC-FP FO79** cet évènement tragique souligne une nouvelle fois la nécessité de protéger, autrement que par des discours, l'École publique et ses personnels qui mettent leur vie au service du droit à l'instruction des élèves.

Nous demandons, dès à présent, au ministère de prendre ses responsabilités en assurant la sécurité de tous les personnels qui sont sous sa responsabilité. Si l'heure, aujourd'hui, est au recueillement et à l'hommage, viendra le temps pour le gouvernement d'expliquer sa politique.

Par exemple, est-ce en fermant plus de 11 000 postes depuis 2017 que notre ministère entend protéger ses agents ?

Nous sommes passés depuis vendredi, en « urgence attentat » et c'est dans ce contexte que Mme la Directrice Académique, vous demandez aux personnels de gérer eux même la fouille et l'identification des personnes aux entrées des établissements. Pour la **FNEC-FP FO79**, ces consignes, ressenties comme injonctives par bon nombre de collègues, ajoutent une pression supplémentaire sur les équipes et ne font que les exposer encore davantage alors que les personnels ont besoin de soutien. En outre elles dépassent largement, d'un point de vue légal, ce que l'on peut exiger des personnels. La sécurité des écoles ne saurait reposer sur les personnels qui y travaillent.

La **FNEC-FP FO79** met en garde contre toute exploitation politicienne de ce drame. Utiliser ce contexte pour établir un état d'urgence supplémentaire, pour aggraver encore les conditions d'exercice des libertés fondamentales, n'est pas acceptable.

Il est au contraire nécessaire de réaffirmer partout, et ce, notamment, au sein de l'école publique et républicaine, celle qui enseigne l'égalité entre les citoyens, qui émancipe et protège des discours d'exclusion, de réaffirmer notre attachement à la Liberté, l'Égalité, la Fraternité et la Laïcité.

Revenons à la réunion de ce jour.

Alors que les signalements du RSST portent majoritairement sur les difficultés liées à l'inclusion systématique sans moyen, E. Macron et son nouveau ministre persistent à vouloir mettre en place l'acte 2 de l'École inclusive. Ils cherchent à détruire l'enseignement spécialisé et à faire des économies sur le dos des élèves, de leurs parents et des personnels en intégrant les établissements médico-sociaux dans les établissements scolaires, en diminuant le nombre d'AESH et en les fusionnant avec les AED, en reportant la responsabilité de l'inclusion sur les enseignants.

Pour la **FNEC-FP FO79**, ces RSST sont le seul moyen d'alerte dont disposent les PE et les AESH pour signaler des faits et des comportements inadaptés et dangereux. Que, dans le 1^{er} degré, des IEN continuent à s'acharner contre les RSST est proprement scandaleux. Des collègues nous relatent le discours des IEN (parfois relayé par nos collègues CPC) dénigrant les RSST et promouvant les faits d'établissement. Et on devine pourquoi : l'avantage du fait d'établissement pour l'IEN, c'est que l'alerte reste circonscrite au signalement statistique des faits et n'appelle pas de réponse de la hiérarchie comme l'y oblige le RSST. Nous vous demandons, Mme la DASEN, d'informer les IEN pour que cesse cette insistance à discréditer les RSST, insistance qui confine parfois à l'intimidation.

Concernant les RSST, vous avez répondu à l'avis n°16 qui exigeait que les directeurs d'école n'aient pas à traiter les registres renseignés par les collègues.

Dans cette réponse vous mettez en avant des considérations technologiques qui imposeraient une marche à suivre sans référence aucune à une réglementation en vigueur et vous ajoutez que « cette démarche est confortée par le décret 2023-777 du 14 août 2023 ».

On y lit effectivement que les directrices-teur doivent prendre « toutes les dispositions, en liaison avec en liaison avec les autorités administratives compétentes, pour assurer la sécurité des personnes et des biens, l'hygiène et la salubrité de l'école sur le temps scolaire » mais ce décret précise bien qu'on se situe dans « le cadre du plan particulier de mise en sûreté ». Donc toutes les situations de violence verbale ou physique et de RPS doivent être traitées par l'IEN, pour le 1^{er} degré.

D'ailleurs notre analyse est confirmée par le programme bisannuel de prévention 2023-2024 qui reprécise cela dans son point 4.

Nous vous demandons donc Mme la Directrice Académique de demander aux IEN de respecter cette marche à suivre du traitement des RSST et de ne pas demander aux directeurs de le faire à leur place.

Concernant les préconisations du CHSCTD sur les PIAL :

Pour la **FNEC-FP FO**, les PIAL sont l'outil de la mutualisation et de la gestion des trop faibles moyens mis en œuvre par le ministère pour le recrutement en masse de personnels AESH.

Au vu des réponses apportées par l'administration à la F3SCTD du 9 mai 2023, au vu des dernières mobilisations des AESH et suite à la consultation des AESH par notre fédération, la **FNEC-FP F079**, en instance, a décidé de ne plus porter les préconisations concernant l' « *Organisation des PIAL* » car pour notre syndicat, ces PIAL doivent être abandonnés.

Sur ce chapitre de l'organisation du PIAL, seuls 4 points nous semblent correspondre à nos revendications syndicales :

- -le respect de la fiche de poste des AESH et la définition de leur champ d'intervention ;
- -informer l'ensemble de la communauté éducative des missions des AESH ;
- -simplifier et uniformiser les démarches administratives pour les AESH ;

-mettre en place et mutualiser des ressources pédagogiques.

Pour finir, la **FNEC-FP FO** rappelle une nouvelle fois que protéger les personnels passe en premier lieu par cesser de détériorer les conditions de travail ; nous rappelons ici quelques moyens :

- Abandonner la réforme des retraites et revenir à la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités.
- Augmenter les salaires par l'augmentation du point d'indice.
- Abandon des PIAL et création d'un statut pour les AESH et d'un statut pour les AED.
- Respecter les statuts des personnels et abandonner la réforme du « Pacte ».
- Rétablir la médecine de prévention.
- Rétablir les postes supprimés.
- Rétablir le baccalauréat national, anonyme, terminal et ponctuel.

Merci de votre attention